



Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice : 33
 - présent : 26
 - excusés représentés : 04
 - absents : 03

Séance du 17 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le 17 avril, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 avril, s'est rassemblé à la salle Jacques-Prévert, rue Biesta, à 20h30, sous la présidence de Corinne DUPONT, Maire.

PRESENTS					
ADJOINTS					
Marianne MARGATE	X	Benoît PENEZ	X	Charlotte BLANDIOT-FARIDE	X
Franck SUREAU	X	Naïma BOUADLA		Christian GRANDAY	X
Laure GREUZAT	X	Luc MARION		Gilbert TROUILLET	

PRESENTS			
CONSEILLERS MUNICIPAUX			
Josiane MARCOUD		Julie MOREL	X
Jean Pierre BONTOUX		Vincent BOT	X
Jean BOUGEARD	X	Audrey MERET	X
Guy DARAGON	X	Gérard GAUTHIER	X
Dominique DUIGOU	X	Philippe LALOUE	X
Farid DJABALI	X	Dominique MANIERE	X
Yannick REIS LAGARTO	X	Corinne ADAMSKI-CAEKAERT	X
Jacques DURIN		Farida BENMOUSSA	X
Louise DELABY		Laurent PRUGNEAU	X
Florence AUDONNET	X	Isabelle PEREIRA	X
Claire KAHN	X	Sun-Lay TAN	X
Mohammed KACHOUR	X		

Excusée ayant donné pouvoir :

Madame Naïma BOUADLA à Madame Marianne MARGATE
 Monsieur Luc MARION à Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE
 Monsieur Gilbert TROUILLET à Madame Laure GREUZAT
 Monsieur Jean Pierre BONTOUX à Madame Corinne DUPONT

Absente Excusée

Madame Josiane MARCOUD

Absents :

Monsieur Jacques DURIN
 Madame Louise DELABY

Secrétaire de séance : Monsieur Franck SUREAU

Assesseurs : Madame Audrey MERET et Monsieur Sun Lay TAN.

---□□□---

Délibération n°06- : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) – désignation des délégués

Délibération n°06- : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) – désignation des délégués

Le Conseil Municipal,

Sur proposition et présentation du rapport par Madame Corinne DUPONT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-7, L5211-7 et L5212-7,

Vu les statuts du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF),

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des délégués de la ville au comité syndical du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)

Considérant que l'article 5 des statuts du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) prévoit que la ville de Mitry-Mory est représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant que les délégués sont élus par le conseil municipal à la majorité absolue et que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal, à l'exception des agents employés par ce syndicat,

DELIBERE

PROCLAME élus comme délégués représentant la ville au sein du comité syndical du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) :

Titulaire :

- Monsieur Guy DARAGON : 22 voix

Suppléant :

- Monsieur Vincent BOT : 22 voix

PRECISE que les délégués de la commune de Mitry-Mory seront autorisés à exercer, le cas échéant, toute fonction au sein du bureau dudit syndicat et à participer à toutes commissions internes.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

**Pour extrait conforme,
Pour le Maire Empêchée
L'Adjoint délégué**

Monsieur Franck SUREAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.